

SHELTERS

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 000 euros

Siège social :
888 Route de la Caille
74350 ALLONZIER LA CAILLE

749 960 522 RCS THONON LES BAINS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à SEPT CENT DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT NEUF CENTIMES (-712 258,89 euros) de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 712 258,89 euros

A affecter en totalité sur le compte « report à nouveau » qui ressort ainsi débiteur de - 712 258,89 euros.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Certifié conforme
Le Président

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2025

Néant

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net	31/03/2025	Net	31/03/2024
	①		②		③		④	
Immobilisations incorporelles :								
- Fonds commercial	010		012					
- Autres	014		016					
Immobilisations corporelles	028	165 541	030	32 704		132 837		111 819
Immobilisations financières (1)	040	577 585	042	4 500		573 085		1 571 555
(5) TOTAL I	044	743 125	048	37 204		705 921		1 683 374
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052					
Stocks marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	1 006 009	070			1 006 009		908 592
Autres créances (3)	072	2 622 938	074			2 622 938		3 727 999
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	35 018	086			35 018		201 786
Charges constatées d'avance	092	30 074	094			30 074		1 481
TOTAL II	096	3 694 039	098			3 694 039		4 839 858
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	4 437 164	112	37 204		4 399 960		6 523 231

PASSIF	31/03/2025		31/03/2024	
Capital social ou individuel	120	2 000 000		2 000 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	8 477		8 477
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	147 940		226 036
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	-712 259		-78 095
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	1 444 159		2 156 417
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	142 302		180 627
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	488 003		637 299
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	6 800		199 738
Comptes courants d'associés	173	2 080 250		3 159 129
Autres dettes	175	53 695		190 020
Produits constatés d'avance	174	3 750		
TOTAL III	176	2 955 802		4 366 814
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	4 399 960		6 523 231

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	180 578	(5) Coût de revient des immo. acquises	182	56 237
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	1 022 600

Certifié conforme
à l'original

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/03/2025

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		31/03/2025		31/03/2024
Ventes de marchandises		209	210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
Production vendue services		217	218	84 594
Production stockée			222	
Production immobilisée			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230	58 865
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	143 458
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises)			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier <input type="text"/> immobilier <input type="text"/>)			242	271 906
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243	1 045	244
Rémunérations du personnel			250	103 266
Charges sociales			252	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)		255	254	20 442
Dotations aux provisions			256	
Autres charges :				
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		396
Total des charges d'exploitation (II)			264	399 953
I - Résultat d'exploitation (I - II)			270	-256 494
Produits financiers		III	280	625 006
Produits exceptionnels		IV	290	1 022 600
Charges financières		V	294	131 024
Charges exceptionnelles :				
- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI	300	1 972 347
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices		VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)			310	-712 259
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312
				314
				712 259
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles			322	
Impôts et taxes non déductibles			324	404
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251	42 671
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions				
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181			
Divers, dont :				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)			356	
Déficits antérieurs reportables		164 416	(dont imputés sur le résultat)	
Résultat fiscal après imputation des déficits		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370
				372
				669 184

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/03/2025

Néant

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)		Désignation de l'entreprise : VERNON & COMPAGNIES														
I - IMMOBILISATIONS																
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale											
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	400	402	404	406											
	- Autres	410	412	414	416											
I	- Terrains	420	422	424	426											
m	- Constructions	430	432	434	436											
o	- Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446											
c	- Installations générales agencements divers	450	452	454	456											
r	- Matériel de transport	460	35 673	462	55 157	33 628										
p	- Autres immobilisations corporelles	470	108 339	472	474	108 339										
	Immobilisations financières	480	1 576 055	482	1 080	999 550										
	TOTAL	490	1 720 067	492	56 237	494	1 033 178	496	743 125							
II - AMORTISSEMENTS																
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Fonds commercial		495		497		498		499								
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
I	- Terrains	510		512		514		516								
m	- Constructions	520		522		524		526								
o	- Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536								
c	- Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
r	- Matériel de transport	550		17 971		9 888		19 931								
p	- Autres immobilisations corporelles	560		14 222		10 554		566								
	TOTAL	570	32 193	572	20 442	574	19 931	576	32 704							
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)																
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values											
					Court terme	Long terme										
						19%	15% ou 12,8%	0%								
	1	2	3	4	5	6	7	8								
Voir état annexe																
TOTAL	578	1 033 178	580	19 931	582	1 013 247	584	1 022 600	586	9 853	581		587		589	-500
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations	590			583		594		595	
TOTAL					596		9 853	585			597			599	-500	

2033 C - Plus-values et moins-values - Annexe

Plus-values et moins-values

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
1	2	3	4	5	6	7	8	
TITRES FACY JACK D	500		500					-500
TITRES SCI DU NANT	100		100	100				
TITRES LES GOUAPP	50		50	50				
TITRES VALLUE ADDE	998 900		998 900	998 900				
JEAN LAIN POLO FF-9	13 085	8 533	4 553	8 750	4 197			
JEAN LAIN SKODA OC	20 543	11 399	9 145	14 800	5 655			

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/03/2025

Néant

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise: VERNON & COMPAGNIES
--	---

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616			
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626			
	Sur immobilisations	630	4 500	632	634	636	4 500	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
	TOTAL	680	4 500	682	684	686	4 500	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
Fonds commercial	681	683			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
	TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B	780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	164 416	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984	164 416	- Déficits de l'exercice	860	669 184
			Total des déficits restant à reporter	870	833 600

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	5 744
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	82 664
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/03/2025

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 <input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186